

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Consultation du dossier de demande d'enregistrement présenté par :
la société TORNIER

SIEGE SOCIAL : 161 rue Lavoisier – 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

NATURE DU PROJET : Extension d'un bâtiment effectuant du travail mécanique des métaux

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 176 rue Lavoisier – 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines et 2 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 13 septembre 2021 à 8h30

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : mardi 12 octobre 2021 à 17h30

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Montbonnot-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
 - les lundis, mardis, mercredis, jeudis : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Montbonnot-Saint-Martin,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par lettre et par courrier électronique seront annexées au registre par le préfet à l'issue du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.